



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE PREMIER FEVRIER à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire

Date de convocation : 25 janvier 2024

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MARION Laurent, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel,

Etaient excusés : BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey,

Etaient absents : BIDET Grégory, MASSON Joffrey, BORDE Sandrine, HADJI Nadia, LARONDE Véronique,

Pouvoirs : BORDE Sandrine à BUSSERON Philippe

HADJI Nadia à LAMOUCHE Bruno

LARONDE Véronique à MENAT Marie-Noëlle

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 8-01/02/2024

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention au département de l'Allier pour la réfection du dernier terrain de tennis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Nature des investissements : Réfection du terrain : 46 686,40 € HT

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes

Conseil Départemental : 14 005,92 € (30 %)
Etat (DETR) : 16 340,24 € (35 %)
Conseil Régional : 7 002,96 € (15 %)
Autofinancement de la commune : 9 337,28 € (20 %)

- Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 2 février 2024
Le Maire,